



## Semaine Bleue





Chères Lucéennes, chers Lucéens,

J'espère que vos vacances estivales se sont déroulées pour le mieux, que chacune et chacun a pu profiter de cette pause pour se ressourcer et recharger les batteries.

La rentrée scolaire, et plus largement cet été, a été marqué par des épisodes de fortes chaleurs. Des records ont été battus un peu partout dans le pays. Le changement climatique, de plus en plus perceptible, nous contraint à adopter de nouveaux gestes, à protéger les plus fragiles et à modifier nos modes de vie.

En ce mois d'octobre, de nombreuses activités associatives ont repris. Les associations sont un très bon levier pour créer du lien social et éviter l'isolement.

Octobre, c'est aussi le mois où les avis de taxe foncière atterrissent dans nos boîtes aux lettres, mettant en évidence, cette année, une augmentation significative pour chacun d'entre nous. La hausse de 7,1%, que vous avez constatée, correspond approximativement à l'inflation, elle découle de l'augmentation des bases décidée par l'Assemblée Nationale lors de la loi finances, approuvée à l'automne 2022. Il est important de noter que la commune n'a aucune prise sur cette décision et je souhaiterais rappeler, que depuis de nombreuses années, nous nous sommes scrupuleusement tenus à l'engagement que nous avons pris de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Cela est possible grâce à notre détermination collective, aux choix budgétaires que nous faisons et aux efforts constants de nos services municipaux que je tiens à remercier chaleureusement. Nous espérons pouvoir maintenir ce gel des impôts locaux aussi longtemps que possible pour préserver le pouvoir d'achat des familles Lucéennes.

A cette première hausse de 7,1% s'est ajoutée, le passage de la ROMI (Redevance des Ordures Ménagères Incitative) à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) institué par la communauté de communes sur tout son territoire. Cette taxe est pour nous élus Lucéens très injuste, elle a été votée le 29 septembre 2022, avec une augmentation des taux allant de 11,40% à 12,40%. (Voir les détails à l'intérieur).

Comme vous pourrez le constater, ce petit journal est encore une fois très riche en termes d'informations, de réalisations, d'initiatives et d'innovations.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Prenez soin de vous.

Pascal Dupuis

## Sommaire

- 2 - Edito du Maire**
- 3 - Semaine Bleue**
- 4 - Bibliothèque**
- 5 - Bibliothèque (suite)**
- Noces d'Or et Recensement**
- 6 - Nouveaux élus  
Piscine municipale**
- 7 - Nouveau personnel  
Écoles**
- 8 - Sport et Loisirs**
- 9 - Sport et Loisirs (suite)**
- 10 - Travaux**
- 11 - Régie Interne**
- 12 - Infos diverses**  
Amélioration de l'habitat
- 13 - Infos diverses**  
Rénovation énergétique  
Pays d'Art et Histoire
- 14 - Infos diverses**  
SYVALORM
- 15 - Infos diverses**  
SYVALORM (suite)
- 16 - Infos diverses**  
CCLLB, Facture OM
- 17 - Infos diverses**  
CCLLB, TEOM (suite)
- 18- Infos communales**  
Loi APER – Lucé CAMÉO
- 19 - Infos diverses**  
Famille de la Sarthe
- 20 - Infos diverses**  
Nouveaux commerçants  
et Artisans

## Agenda

**Cinéma : salle Belleville :** Prochaines Séances les mardis à 20h00  
**28 novembre - 19 décembre - 9 et 30 janvier - 20 février 2024**

**Comité des fêtes :** Loto Vendredi **17 novembre 20h00** salle Belleville  
**Réveillon du nouvel an**, dimanche **31 décembre 20h30** salle Belleville  
(sur réservation)

**Loto** Samedi **24 février 2024 20h00** salle Belleville

**Marché de Noël :** **8 décembre** à partir de 18h00 Salle Belleville

**Musique municipale :** Soirée montagnarde, **27 janvier 2024**  
salle Belleville (sur réservation)

### Directeur de la publication :

Pascal DUPUIS

### Comité de rédaction :

Sylvie CHARTIER, Jérôme LÉONARD,  
Chantal BERNARD, François PLOUSEAU,  
Patrice BREBION, Jean-François PIGNON et  
Isabelle AUBERT.

### Imprimeur :

ITF Mulsanne

Imprimé avec encre végétale  
Papier 100 % recyclé.

Distribution : La Poste

Imprimé en 1 000 exemplaires.

## Semaine Bleue

3 / LE PETIT JOURNAL DU GRAND LUCÉ

Une Semaine Bleue du 2 au 6 octobre vécue pleine de partage !  
Merci aux intervenants pour leur disponibilité...



Animation compostage et tri, avec Perche Nature



Simulateur de vieillissement et Aidants Bus72



Rencontre, jeux et lectures à l'école élémentaire



Jeux à la Bibliothèque,  
Et la vie lucéenne en anecdotes



Fondation G.Coulon  
Parcours Adapté Santé Senior



Séance Cinéma



Rencontre Pétanque



Grandir, c'est vieillir... Vieillir, c'est grandir

## Résultats du Prix Chronos :

Vous avez été une vingtaine de lecteurs à participer au Prix Chronos, sélection lycéens, 20 ans et plus. Les résultats de cette édition ont été dévoilés le lundi 19 juin à la Sorbonne Nouvelle à Paris.



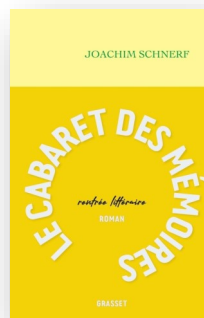
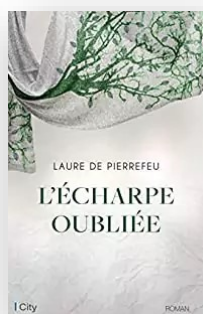
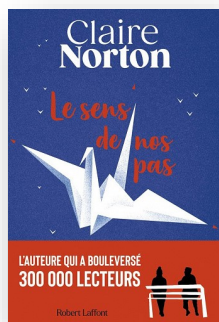
Lauréat: **Les narcisses blancs, Sylvie Wojcik, Arléa 2021**

2<sup>e</sup> : *Sur le vif, Elizabeth Acevedo, Nathan 2021*

3<sup>e</sup> : *Le vent te portera, Pauline Perrier, City 2022*

4<sup>e</sup> : *N'oublie pas les fleurs, Genki Kawamura, Fleuve noir 2022*

La nouvelle sélection a été dévoilée début octobre :



**Si vous aimez lire, il est toujours temps de nous rejoindre !**

Nous proposons également la sélection Prix Chronos Bulle cette année, venez découvrir les quatre BD en lice à la bibliothèque.

## Les rendez-vous de rentrée :



## Les Jeux vidéos ! Une première à la Bibliothèque,

Du mercredi 8 novembre au samedi 9 décembre, venez partager de bons moments autour de la Switch ! Une dizaine de jeux pour s'amuser grâce à un partenariat avec Sarthe Lecture.

*Les enfants de moins de 8 ans devront être accompagnés d'un adulte.*

*Une charte d'utilisation des jeux vidéos sera à votre disposition à la bibliothèque et devra être signée par l'enfant et son représentant légal.*

*Une carte d'identité ou une carte lecteur devra être remise au personnel pour pouvoir jouer.*

LA SWITCH À LA BIBLIOTHÈQUE !



DU MERCREDI 8 NOVEMBRE AU SAMEDI 9 DÉCEMBRE

C'est aussi,

Et encore, Semaine Bleue en octobre à la Bibliothèque :



En famille,  
entre amis ou entre potes...

La vie lucéenne au fil du temps



Promenade en anecdotes contées ...

## Informations communales

Samedi 14 octobre 2023, en mairie du Grand-Lucé,  
Nicole et Jean-Claude GRUAU  
se sont dit « OUI » une deuxième fois ...

Mariés au mois d'août 1973 au Grand-Lucé, ils sont de retour 50 ans après pour fêter leurs **Noces d'Or**.

Nous leurs souhaitons de poursuivre cette vie commune agréablement et en bonne santé, nous comptons bien nous revoir...dans 10 ans !



**Présentation :** Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France. L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail, ..., le tout **de manière anonyme et obligatoire**.

**Qui est concerné :** Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France.

Les années de recensement diffèrent selon les communes. Dans celles de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans et toute la population est concernée.

**Quand :** En 2024, le recensement se déroule dans notre commune au Grand-Lucé du 19 janvier au 18 février.

L'agent recenseur est recruté par votre mairie. Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore. Nous porterons à votre connaissance les noms des personnes retenues d'ici quelques semaines, par voie d'affichage en mairie.

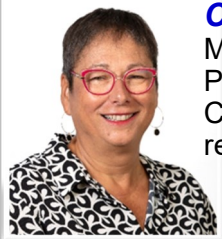
Le recensement de la population est gratuit et s'effectue désormais en ligne suite à la visite de votre agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer.

**Attention :** Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.



## Nouveaux élus



**Clarisse CISSÉ**, 58 ans  
Mariée, 2 enfants  
Profession : secrétaire médicale  
Conseillère municipale en remplacement d'Anaïs BRIFFAULT



6 / LE PETIT JOURNAL DU GRAND LUCÉ

**Françoise THIBOUS**, 66 ans  
Mariée, 3 enfants  
Profession : Médecin  
Conseillère municipale en remplacement de Marie-Thérèse TRIBALLIER

**Geoffroy MARTINAUD**, 48 ans  
Pacsé, 2 enfants  
Profession : enseignant  
Conseillé municipal en remplacement de Caroline RENARD



**Chantal BERNARD**, 67 ans  
Mariée, 1 enfant  
Profession : Aide soignante (retraîtée)  
Conseillère élue 3ème adjointe au poste d'Anaïs BRIFFAULT

## Piscine municipale

### Ouverture au Public :

**NOUVEAU** : suite à leur récente rénovation, en plus des matériels déjà accessibles (toboggan, jouets, tapis, ballons, anneaux lestés, palmes...), la piscine vous informe qu'un but de water-polo sera mis à disposition du public, à partir du mois de Novembre, durant les horaires d'ouverture « Baignade » ! (\*)

Plus robustes que leurs prédécesseurs, nous espérons que l'usage de ce nouveau matériel saura ravir petits et grands amateurs de ballons... et d'adresse !



### Natation Adultes :

La piscine propose aux adultes souhaitant nager librement ou se perfectionner en natation une activité dédiée : La Natation Adultes ! Cette activité a lieu le Vendredi midi de 12h30 à 13h30 (\*) et est accessible à toutes et à tous...

### Jardin Aquatique :

Dans une eau dépassant les 30 degrés, le Jardin Aquatique propose aux familles (enfants âgés de 3 à 13 ans) de nombreux jeux, structures, tapis en mousse et matériels à disposition le Samedi matin de 10h30 à 11h30 ! (\*)

À SAVOIR : Les enfants de plus de 8 ans, sachant nager, peuvent venir profiter seuls de cette activité.

Idéal pour retrouver ses camarades !  
(sans être accompagnés par un adulte)

(\*) **Retrouvez l'intégralité du fonctionnement** (calendriers & horaires d'ouverture, tarifs, activités proposées...) sur le site internet communal et par voie d'affichage mural à la piscine.



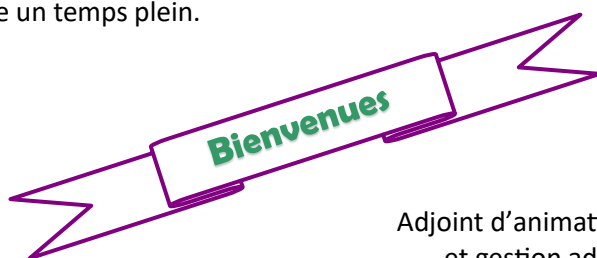
## Nouveau personnel communal

Marie GRUAU



ATSEM en maternelle, classe Petite section et participe à l'entretien des locaux. Exerce un temps plein.

Alexia CLAUDE



Adjoint d'animation, accueil périscolaire primaire, cantine et gestion administrative des affaires périscolaires, 26,66 heures annualisées (34 heures/semaines scolaires)

## Écoles, rentrée des classes



École élémentaire « Les Lucioles », répartition :

- Laurence LEMONNIER, enseignante classe CP : 23 élèves
- Laurence PEZZUTTI, enseignante classe CE1 : 20 élèves
- Gwénaëlle BOISSET, enseignante classe CE2 (13) + CM1 (7)
- Victor CARNET et Anaïs COTTEREAU, enseignants classe CM1 (14) + CM2 (5)
- Florian DERRÉ, directeur et Anaïs COTTEREAU, enseignants classe CM2 : 25 élèves

École maternelle « Les Petits Lutins », répartition :

- Sandrine QUÉNÉA, directrice enseignante petite et toute petite section, moins de 3 ans et plus : 21 élèves
- Nadège GERBIER, enseignante moyenne section : 15 élèves
- Véronique EL HACHEM enseignante grande section : 19 élèves

Agents communaux :

- ATSEM : Déborah XHAFLAIRE, Virginie LEBRETON et Marie GRUAU
- Accueil cantine et sieste : Caroline POTTIER



## Sortie de fin d'année



## Quelques actions menées en 2022-2023

### La grande lessive



### Atelier cirque



## Action Argent de Poche



Cet été, la commune en partenariat avec le centre social a renouvelé le dispositif **argent de poche** à destination des jeunes du Grand Lucé.

Pour mémoire ce dispositif permet aux participants, encadré d'un adulte référent, de gagner un peu d'argent en contrepartie de la réalisation de menus travaux sur les bâtiments communaux, entretien des espaces verts, nettoyage du domaine public, etc.

C'est donc sur la période du 31 juillet au 4 août que 6 jeunes ont redonné une jeunesse à l'ensemble des murs de la salle de sport principale du gymnase. Assistés de Thierry CHARTIER, les jeunes ont procédé toute une semaine à raison de 3 h par journée au rafraîchissement des peintures murales après une mise en œuvre de toutes les protections nécessaires sur notre parquet.

Nous tenons à cet effet à remercier ces jeunes pour leur investissement et plus particulièrement Thierry qui s'est proposé volontaire pour les accompagner sur cette mission ainsi que nos agents communaux qui ont apporté leur concours à cette belle réalisation.

La Fondation Georges

**La pratique d'une activité sportive adaptée à de nombreux effets bénéfiques**

**sur la santé** : Renforcement musculaire, ralentir la perte osseuse, améliorer la qualité de sommeil, favoriser le lien social ....

**Nous proposons de mettre en œuvre des ateliers d'activités physiques d'une durée d'1h, à destination des personnes de plus de 60 ans résidant sur la commune du Grand Lucé ou les communes proches.**

**Pour tout renseignement, contacter (sans engagement) au 02.43.61.51.90**

Mme GODART Christine, Centre de Ressources Territorial







Le club Lucéen, affilié à la Fédération Française de Tarot, fut créé le 29 octobre 1987 par monsieur Bernard GERAY et quelques passionnés, il a ensuite été remplacé par monsieur LEGAY Roland jusqu'en 2002. Depuis cette date, le **Tarot club de Lucé** est composé comme suit :

-Mr DEROUIN Gérald, Président -Mme BENITEZ Lédia, secrétaire  
-Mr LEGEAY Olivier, trésorier

Depuis 1989 le club organise son concours annuel, le premier week-end de janvier et depuis 2012 un festival « quadrettes » à la fin de l'été.

Les 25,26 et 27 août dernier s'est donc tenu la 9<sup>ème</sup> édition de ce festival. Cette année restera la plus réussie en terme de fréquentation, puisqu'elle a réuni 800 inscriptions sur le week-end. On a également pu apprécier la présence d'un panel des meilleurs joueurs français, signe de l'intérêt croissant que l'on porte à notre festival.

*Le club continue d'accueillir des joueurs chevronnés comme des débutants et tous sont les bienvenus.*



Le troisième mardi de chaque mois permet un rassemblement régulier pour le plaisir du jeu ou la préparation aux différents championnats de France où les joueurs du club sont régulièrement présents.

*Pour nous rejoindre, contacter le 06.72.81.53.68*



### Championnat Départemental – Catégorie U18 Football (Fin de saison 2023)

Le **club de Football du Grand Lucé a été sacré champion départemental dans la catégorie U18**

L'équipe organisée en groupement de jeunes et composée de joueurs issus des clubs de L'USCGL (**Union sportive Challes/Le Grand Lucé**) et l'**AS Brette les Pins** a remporté brillamment la finale sur un **score de 4 à 1 face à l'équipe de le Mans Union Sport**.

Nous félicitons tout particulièrement les joueurs du Grand Lucé ayant participé à cette compétition :

LALOI Mathias, LÉONARD Noah, PAPIILLON Enzo, PASQUIER Julien, PLOUSEAU Maël et VÉRITÉ Bastien, ainsi que tous les joueurs de la catégorie pour leur solidarité et soutien envers leur partenaire sur cet évènement.



**Un Grand Bravo à nos jeunes Footballeurs !**



Le **Tennis Club de Lucé** comptait 68 licenciés lors de la saison 2022-2023, il est engagé dans les championnats départementaux et régionaux.

- Les Seniors (+ 65 ans) évoluaient en Pré-régionale, l'équipe a terminé première de sa poule et monte donc, en Régionale 2. *Belle performance !*
- Les seniors (+ 55 ans) évoluaient en Régionale 2, en terminant premiers de leur poule ils accèdent à la Régionale 1. *Très belle saison !*

Une **équipe féminine** fait sa rentrée en compétition et renforce ainsi les effectifs du club. Nathan leur entraîneur les encadre chaque vendredi de 19h à 21h.

*Mesdames, le tennis vous intéresse, alors venez les rejoindre !*



Le club a aussi une **école de tennis**, les cours ont lieu le samedi de 9h à 14h et sont animés par Nathan pour des jeunes de 5 ans à 18 ans. Pour tout renseignement appeler le 07.86.11.78.82 ou 06.33.82.61.06



**Composition du bureau :** Président : Pascal ROULLIER  
Trésorière : Nathalie POTTIER  
Secrétaire : Kévin Le HENAFF

Vice-président : Gilles PINÇON  
Trésorier adjoint : Michel FRANÇOIS  
Secrétaire adjoint : Philippe CHIPON



## Travaux Réseau chaleur



**EXTENSION RÉSEAU CHALEUR**

Montant des travaux HT : 200 000,00 €

Subvention ADEME : 35 100,00 €



### Le réseau chaleur repousse ses limites !!

Notre réseau chaleur est en service depuis plus de deux ans maintenant, il répond pleinement aux enjeux environnementaux que nous devons dès aujourd'hui, respecter. Il permet également à la municipalité une meilleure maîtrise de son budget de fonctionnement avec des variations de prix plus faibles que les énergies fossiles. Forte de cette réussite, la municipalité a décidé d'étendre son réseau dans la rue de l'Hôtel de Ville, au départ de notre mairie jusqu'à l'entrée de la place du château. Cette extension permettra de raccorder la pharmacie et son logement, le bâtiment des futures cellules commerciales et la salle de musique, l'ancien restaurant « Le Normandie » propriété de la commune pour son projet médiathèque et un particulier. Ce prolongement permettra de chauffer avec une énergie bas carbone, 1500m<sup>2</sup> de bâtiments supplémentaires pour une puissance utile de 75Kw et environ 90 mètres de réseau créés. Trois chaudières Fioul et une production d'eau chaude électrique seront mises au rebus avec ce projet. Les travaux de pose des canalisations rue de l'Hôtel de Ville oblige l'interdiction à la circulation des véhicules sur l'emprise du chantier, la municipalité est désolée pour cette gêne occasionnée; merci de votre compréhension. *La modernisation de nos modes de chauffage pour une meilleure sobriété énergétique, impose des défis que les élus n'auront de cesse de relever.*

## Cellules commerciales

La relance et négociation suite à l'appel d'offre ayant été concluante, la notification des marchés a pu être réalisée juste avant les congés d'été. Sur la base de cette mise à jour administrative et réglementaire, les premières réunions de préparation du chantier ont pu se tenir tout début septembre en harmonie avec les travaux de l'extension du réseau de chaleur pour permettre les créations de réseaux en mutualisant les tranchées sur la rue de l'Hôtel de Ville. Comme chacun a pu s'en rendre compte, les travaux de démolition des aménagements intérieurs et des vitrines qui seront modifiées par la suite sont en cours, occasionnant quelques gênes et fermeture du domaine public pour assurer la sécurité de tous. Le calendrier de cette réalisation encourt du 17 septembre 2023 pour la phase de démarrage au 05 mai 2024 date de la réception prévisionnelle et mise en service des nouvelles cellules commerciales.

Les entreprises attributaires à l'issue de l'appel d'offre pour ce chantier sont :

- |                                                                          |                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>Lot n°1</b> Gros Œuvre, SARL LMC                                      | <b>Lot n°2</b> Charpente – Couverture, SARL Dominique DURR |
| <b>Lot n°3</b> Menuiseries Extérieures - Devantures, AUGEREAU MENUISERIE | <b>Lot n°5</b> Plâtrerie – Isolation, LESSINGER MENUISERIE |
| <b>Lot n°4</b> Menuiseries Intérieures, AUGEREAU MENUISERIE              | <b>Lot n°7</b> Chauffage - Plomberie -Ventilation, CLIM-MA |
| <b>Lot n°6</b> Électricité, PASTEAU                                      |                                                            |
| <b>Lot n°8</b> Peinture - Sols souple, SARL MARCIAU PEINTURE             |                                                            |
| <b>Lot n°9</b> Carrelage – Faïence, EURL THOMAS SAUSSEREAU CARRELAGE     | <b>Lot n°10</b> Élévateur PMR, SIMPLY ACCES                |



Avec l'arrêt total des produits phytosanitaires, la propreté du cimetière reste un défi de tous les jours. Les binages et sarclages ne suffisent toujours pas à bien nettoyer les allées sableuses et demandent beaucoup de main-d'œuvre.

La société Kabélis spécialisée dans la végétalisation des cimetières nous a proposé ses services. Comme la nature a horreur du vide, la solution: enherber les allées avec des graminées gazonnantes telles que la fétuque rouge demie traçante. La fétuque prédatrice et du ray-grass anglais. Le 28 septembre toute l'équipe technique a été mise à contribution pour réaliser ce semis sur la partie droite en entrant dans le cimetière. Ce chantier a nécessité un matériel spécifique pour pulvériser un mélange de graines, d'engrais, d'activateur de germination et d'Hydro-mulch.

Hélas, le résultat se fait attendre mais avec les précipitations récentes et à venir, ne perdons pas espoir. Ce nouveau concept permettra de limiter la pousse des mauvaises herbes et la dégradation des allées du ruissellement lors d'orage intense.



Début octobre, Monsieur le maire, Pascal Dupuis a officialisé l'achat chez le notaire du bâtiment de Monsieur KUBIKI, route de Challes. Faute d'accord sur le prix il y a 10 ans, cet achat au montant de 250 000 €, a été nettement négocié à la baisse.

Citons les **principaux atouts du bâtiment**:

- un bâtiment de 1000 m<sup>2</sup>, regroupant tous les services: bureau, atelier et garage, au lieu des trois anciens sites, ayant d'ailleurs des accès difficiles
- un terrain de 8000m<sup>2</sup> jouxtant ce bâtiment permettant de stocker les gravats, terre etc.
- un projet d'ombrière photovoltaïque de 1000 m<sup>2</sup> située à côté de ce bâtiment
- la revente des anciens bâtiments procurant de la trésorerie pour cette acquisition

Gros challenge pour nos agents techniques qui ont déjà réfléchi au futur aménagement et travaux avec pour objectif des meilleures conditions de travail et d'efficacité.

Notre balayeuse Karcher s'avérait suffisante pour le nettoyage des places du centre-ville, mais manquait fortement de puissance pour s'attaquer à nos rues parfois bien enherbées.

Cinq marques différentes de balayeuses sont venues réaliser une démonstration dans notre village. Ceci a conforté notre choix sur la marque HAKO proposée par les établissements JOLIVET au Mans.

Proximité du vendeur, livraison rapide de la balayeuse et des commandes simples d'utilisation ont été les critères décisifs de cet achat.



**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

La **communauté de communes Loir-Lucé-Bercé** (CCLLB) s'est engagée dans deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permettant aux particuliers de bénéficier d'un accompagnement et d'aides financières à la réalisation de travaux de rénovation de l'habitat.

**L'ensemble des communes en bénéficiant.** Il y a des aides supplémentaires sur le centre-ville de Montval mais la démarche est la même.

Des subventions de l'Anah, du conseil départemental, de la CCLLB, de la Ville de Montval-sur-Loir et de Loir-en-Vallée, voire des caisses de retraite peuvent être mobilisées pour réaliser les travaux.

**Les aides de ces deux opérations s'adressent aux propriétaires occupants et bailleurs souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement dans leur résidence principale (sous conditions de ressources) ou dans un logement destiné à la location (sous conditions de niveau de loyer).**

L'éligibilité des propriétaires sera étudiée par CITEMETRIE via l'échange téléphonique, nous encourageons les propriétaires à appeler le numéro de téléphone pour avoir des informations.

**Les travaux éligibles sont :**

**Rénovation énergétique :** travaux d'isolation, changement de mode de chauffage, menuiseries extérieures permettant de réduire la consommation énergétique de 35% ;

**Adaptation à la perte d'autonomie :** salle d'eau, amélioration des accès, ou toute autre intervention qui vise à faciliter le quotidien des personnes âgées et/ou en situation de handicap ;

**Habitat dégradé :** travaux en faveur des logements très dégradés ou en voie de dégradation importante.

**Accompagnement gratuit de CITEMETRIE :**

Le propriétaire doit prendre contact avec CITEMETRIE en appelant via le numéro de téléphone. Le projet sera alors étudié et si besoin, une visite du logement sera organisée. CITEMETRIE fournira ensuite **des conseils et une estimation des aides** auxquelles le propriétaire peut prétendre. Le propriétaire devra faire réaliser des devis par des entreprises agréées. Après transmission des devis, CITEMETRIE **constituera les dossiers de subvention**. Une fois reçu l'accord des subventions, le propriétaire pourra réaliser ses travaux. CITEMETRIE se chargera ensuite d'obtenir les subventions qui lui auront été allouées.

Un numéro unique et une adresse mail ont été mis en place : 02 55 44 10 13 et [habitat.ccllb@citemetrie.fr](mailto:habitat.ccllb@citemetrie.fr)

(Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h).

CITEMETRIE assure des permanences avec ou sans rendez-vous pour accompagner les propriétaires dans leur projet.

Permanences		
Mairie Le Grand-Lucé	14h-18h	19/10/2023
Mairie Le Grand-Lucé	14h-18h	16/11/2023
Mairie Le Grand-Lucé	14h-18h	14/12/2023
Mairie Le Grand-Lucé	14h-18h	11/01/2024
Mairie Le Grand-Lucé	14h-18h	08/02/2024
Mairie Le Grand-Lucé	14h-18h	07/03/2024
Mairie Le Grand-Lucé	14h-18h	04/04/2024
Mairie Le Grand-Lucé	14h-18h	02/05/2024
Mairie Le Grand-Lucé	14h-18h	30/05/2024
Mairie Le Grand-Lucé	14h-18h	27/06/2024



Afin de faciliter la rénovation énergétique de ses habitants, le PETR Pays Vallée du Loir propose un service permettant aux bénéficiaires d’être accompagnés sur l’ensemble des étapes de leur parcours.

**Pour toute question, un seul numéro : 02.19.13.90.08**

Ce **numéro de téléphone unique** permet un accompagnement de proximité et des avis neutres et gratuits aux habitants, grâce à des rendez-vous individuels avec un conseiller.

Les conseillers en rénovation énergétique sont formés par l’ADEME. Tous les prestataires qu’ils recommandent sont quant à eux tous des professionnels du bâtiment des Pays de la Loire certifiés RGE, qui s’engagent à respecter un service et des travaux de qualité, et à délivrer des conseils objectifs.

**Le label Pays d’art et d’histoire en Vallée du Loir**



Le ministère de la Culture attribue ce label aux collectivités qui s’engagent dans la préservation, la valorisation et l’animation de leur patrimoine.

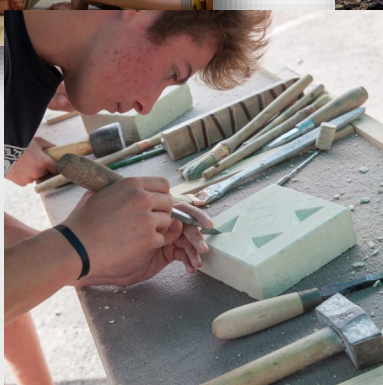
Les quatre principaux objectifs sont :

- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale,
- Initier le jeune public à l’architecture, à l’urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- Offrir au public touristique des visites de qualité par un personnel qualifié.

Aujourd’hui, plus de 200 territoires français sont labélisés « Villes et Pays d’art et d’histoire ».

Le Pays Vallée du Loir a obtenu le label en 2005 et les 57 communes qui le composent sont concernées.

- Animations estivales • Actions pédagogiques • Inventaire du patrimoine**  
**• A la poursuite du Temps Caché • Escape Game • Spectacles vivants**



Retrouvez toutes les animations du Pays d’art et d’histoire sur [www.pays-valleeduloir.fr](http://www.pays-valleeduloir.fr).



**Svalorm**

SYNDICAT DE VALORISATION  
DES ORDURES MÉNAGÈRES

[www.svalorm.fr](http://www.svalorm.fr)

**L'ACTU  
DÉCHETS  
N°5**

**LES BIODÉCHETS\***

**Information Compostage**

**Quelles solutions ?**

**Compostage  
partagé**

**Le SYVALORM se prépare à développer les projets de compostage partagé dans les bourgs, quartiers, bas d'immeubles...**

4 sites pilotes, à Saint-Arnoult, Villaines-la-Gonnais, Mondoubleau et Troo sont entrés en phase de tests avant un plus large déploiement sur l'ensemble du territoire.

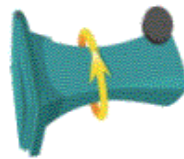
Afin d'accompagner l'installation, et d'assurer un suivi des sites de compostage partagé, le SYVALORM a conclu un partenariat avec l'association « ATHENA » basée à Sargé-sur-Braye

<https://www.asso-athena.fr/>



**Transformer ses déchets organiques en matière fertilisante :** un geste écologique et économique

Composter permet de **réduire ses ordures ménagères de 30%**



**Compostage  
individuel**

- En tas
- Au pied des plantations
- En composteur

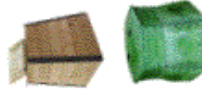
**COMPOSTEURS en vente auprès du SYVALORM :**  
Rendez-vous sur notre site, onglet : « mes démarches »



**2 modèles disponibles :**

**Bois :** 300l (72Hx70L cm) - 25 €

**Plastique recyclé :** 650l (85Hx120L cm) - 30 €



**Don de ses biodéchets à un voisin**

**Adoption de 2 ou 3 poules ?**

*Composter ses biodéchets est possible en maison individuelle, avec ou sans jardin, et même en habitat collectif ou en résidence !*



**Les déchets « compostables » collectés avec les ordures ménagères c'est fini !**

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets\* pour tous en Europe**  
(Loi AGECE - 02/2020)

*\*biodéchets : déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables*

**Comment créer un site de compostage partagé ?**

**Vous êtes un(e) habitant(e) intéressé(e) par l'installation d'un site de compostage partagé dans votre quartier, votre résidence privée... ?**

**Ou bien vous êtes élu(e) et souhaitez en installer un sur votre commune ?**

Vous pouvez contacter directement l'association **ATHENA** par mail à [compost@asso-athena.fr](mailto:compost@asso-athena.fr) ou par téléphone au **06 13 50 50 89**.

**Le TOUT est pris en charge par le SYVALORM !**

Le déploiement des sites de compostage partagé sera progressif et nécessitera plusieurs années !

Quelques astuces et conseils sur le compostage des biodéchets de la cuisine au jardin :

**ACTU Déchets N°3 « Compostage »**  
 en téléchargement sur [www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)



**Quels déchets composter ?**

**Déchets de jardin :**

- ✓ Tontes séchées
- ✓ Feuilles, fleurs fanées
- ✓ Tailles de haie
- ✓ Plantes
- ✓ Petits branchages



*Gages de réussite du compost :  
Aérer, mélanger et équilibrer les apports secs et humides !*

**Déchets de cuisine :**

- ✓ Epluchures de fruits et légumes, agrumes...
- ✓ Marc de café, filtres, dosettes de café et sachets de thé biodégradables
- ✓ Coquilles d'œufs finement écrasées
- ✓ Essuie-tout/mouchoirs
- ✓ Restes de repas

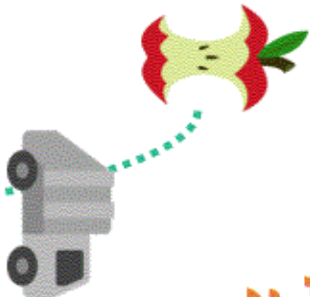


**DÉCONSEILLÉS :** cendres, déchets carnés et poissons, produits toxiques, d'hygiène et médicaux...  
**Pour un usage non potager du compost :** les filières animales biodégradables peuvent être compostées.

**Trier ses biodéchets :**  
 un geste écologique qui contribue à la maîtrise des coûts !



**Avant 2024**



**Collecte :**  
 Entre 100 et 150 km

**Hausse + 306 % en 7 ans par tonne**

**Enfouissement :**

**Taxe TGAP\***

2023 : 51€/t  
 2024 : 58€/t  
 2025 : 65€/t



\***TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (→ ordures ménagères et « encombrants » en déchèteries)

**A partir de 2024**



Dans le composteur de mon jardin, de mon quartier, de ma résidence...



Je réduis ma poubelle et produis un engrais naturel

~~**Collecte Enfouissement Taxe TGAP\***~~

# Passage à la **TEOM** depuis janvier 2023

Taxe d'Enlèvement des **Ordures Ménagères**



Selon les dispositions du Code Général des Impôts, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**PAR DÉLIBÉRATION EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A DONC DÉCIDÉ D'INSTITUER LA TEOM SUR L'ENTIÈRETÉ DE SON TERRITOIRE, À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023.**

**Le Conseil Communautaire Séance du 29 Septembre 2022**  
**Après en avoir délibéré :**

1. Décide d'instituer et de percevoir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes suivantes : Courdemanche, le Grand-Lucé, Montreuil le Henri, Pruillé l'Eguillé, Saint Georges de la Couée, Saint Pierre du Lorouër, Saint Vincent du Lorouër et Villaines sous Lucé, en lieu et place du SYVALORM.
2. Prend acte que l'entier territoire de la Communauté de Communes sera ainsi couvert par le régime de TEOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Adopté à la majorité**

**Contre : 3 : Mme CHARTIER avec pouvoir de M. LEONARD, M. DUPUIS.**

**Avec le vœu de travailler pour un passage à la TEOMi en 2024.**

(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)



Communauté  
de communes





M. le Président expose :

Considérant que par délibération n° 2022 09 059 en date du 29 septembre 2022, le Conseil Communautaire a décidé d'unifier son mode de facturation du service d'enlèvement des ordures ménagères en instituant la TEOM sur le secteur de Lucé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Considérant que par délibération n°2022 09 060 en date du 29 septembre 2022, le Conseil communautaire a poursuivi cette démarche en instaurant un zonage unique pour les territoires de Lucé et du Val du Loir couvert par le SYVALORM.

Considérant que la taxe est destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers dans la mesure où celles-ci ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires n'ayant pas le caractère fiscal.

Considérant que pour assurer ce service, la Communauté de Communes a adhéré au SYVALORM ;

Considérant qu'en raison de la hausse importante de la TGAP, et des contrats de collecte, le syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères est contraint depuis 2021 de solliciter une augmentation de sa participation annuelle ;

**Vu** le coût du service pour 2023 évalué à 1 235 652 € ;

**Vu** les bases prévisionnelles 2023 telles que notifiées par les services de l'Etat ;

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**

1.- Décide d'augmenter le taux de la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2023 sur les secteurs Val du Loir et Lucé, le passant de 11,40% à 12,40% ;**

2.- Précise que cette disposition sera transcrite dans l'état (n°1259 TEOM - I) de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de **2023.**

**Adopté à la majorité avec 4 voix contre et 4 abstentions.**

**En complément d'information**, nous pouvons dire que cette mise en place de la **TEOM** paraît injuste à beaucoup de nos concitoyens, mais hélas, les dérives constatées de la **Redevance Incitative** a permis à quelques uns d'échapper à celle-ci.

**On estime à 15% le nombre de foyers n'ayant pas payé de RI, alors qu'aujourd'hui, cette nouvelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères permet que tous les producteurs de déchets soient payeurs.**

Payer ses déchets n'est pas un choix, mais une obligation, on se doit de régler sa facture de collecte et d'accès en déchèterie pour les déchets que l'on produit. Voici **en chiffres le montant des impayés** depuis la Redevance Incitative :

- **entre 2014 et 2021 : 1,5 millions d'euros sur le périmètre du Syndicat Mixte Val de Loir**
- **entre 2014 et 2020 : 474 000 € sur le territoire de la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé**

Il est certain que ce nouveau mode de calcul n'est pas en corrélation avec les collectes d'OM et sélectives, il n'y a pas de correspondance entre les bases locatives et les déchets produits par un foyer.

Ce régime, désormais commun à tout le territoire de notre Communauté de Communes doit permettre de nous interroger sur les enjeux de l'avenir, l'environnement et la maîtrise de nos déchets, sujets qui restent au cœur de nos préoccupations.

Les résultats rapportés par le Syvalorm, démontrent à quel point notre investissement et notre conscience ont été plus que remarquables sur la façon de trier nos déchets, plus d'apports en déchèterie et moins d'Ordures ménagères.

**La moyenne nationale par habitant et par an : 254kg en collecte OM alors que nous, nous sommes à 134 kg**

**Restons, ensemble, acteurs concernés par nos déchets !**

### CONCERTATION

Du 6 AU 20  
NOVEMBRE 2023

Horaires ouverture  
mairie

CONCERTATION  
PUBLIQUE

LOI APER

« Lors du conseil municipal du 20 octobre dernier, les élus ont déterminé différentes zones d'accélération afin de répondre aux exigences de la loi sur la production d'énergies renouvelables. L'ensemble des documents et textes de Loi seront disponibles en mairie du 06 novembre au 20 novembre inclus, aux horaires d'ouverture de la Mairie. Chaque citoyen aura la possibilité de faire part de ses remarques via un registre de concertation disponible au secrétariat ».

### Définition des Zones d'Accélération

Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes ont pour mission d'identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil de tout type d'installation renouvelable avant la fin de l'année 2023.

Afin de mener une planification énergétique en accord avec les possibilités et projets des territoires ainsi que ses habitants, nous vous proposons de vous exprimer via la mise à disposition des documents en mairie, pour consultation,

Lieu : Mairie de Le Grand-Lucé  
8 Rue de l'Hôtel de Ville  
72150 LE GRAND-LUCÉ



L'association **Lucé Caméo** permet à notre commune de profiter d'une séance cinéma tous les mois, le mardi à 20h00, salle Belleville.

Son bureau est composé de la façon suivante :

Président : Dominique TRIBALLIER

Président d'Honneur : Pascal DUPUIS

Secrétaire : Prisca RAGOT

Trésorier : Daniel LEGARÉ

Membres : Mylène ROBIL et Jean-Michel JENNERVEIN

**CinéAmbul 72**, intervient sur notre territoire pour la projection des films, leurs propositions de films sont étudiées par le bureau de Lucé Caméo, à qui revient le choix final. A chaque séance de cinéma, l'installation et le rangement de la salle ainsi que l'accueil du public sont faits par les membres de l'association.

**L'entrée de cinéma est au prix de 5€, toutefois, sur présentation de la carte d'adhésion au Centre Social ou à l'Amicale des écoles votre entrée sera seulement de 4€.**

**Pour le passage de CinéAmbul 72 sur notre commune, nous payons une adhésion annuelle de 0,25€ x 1927 habitants, soit un total de 451,75 €**

**Lucé Caméo**



**Le Grand-Lucé**



*Cinéambul, le ciné qui circule !*



**Familles de la Sarthe vous aide au quotidien**



**Vivre plus longtemps au domicile**

L'association **SOUTIEN À DOMICILE** du réseau **Familles de la Sarthe** intervient depuis plus de 30 ans sur **le Grand-Lucé**. Avec l'aide d'une dizaine d'auxiliaires de vie, l'association intervient au domicile des personnes âgées pour les aider dans les actions du quotidien (aide au lever/coucher, toilette, ménage, aide aux courses, etc.). La mission principale de l'association est de **permettre à tous de vivre plus longtemps au domicile**, dans les meilleures conditions possibles.

**Des services pour toute la famille**

Par l'intermédiaire de ses différentes structures, Familles de la Sarthe propose des **prestations sur-mesure** aux familles, tout au long de leur vie : Aide à domicile, Portage de repas, Entretien du logement, Jardinage & Bricolage Réseau Voisineurs et Garde d'Enfants

**Un métier humain & social**

Choisissez une carrière la fois humaine et sociale en devenant aide à domicile. Un métier qui vous permettra d'apporter un réel réconfort et une assistance précieuse aux personnes âgées.

Candidature à envoyer : [recrutement@famillesdelasarthe.org](mailto:recrutement@famillesdelasarthe.org) – 02.43.39.75.14 [www.famillesdelasarthe.org](http://www.famillesdelasarthe.org)

**Nouveaux Commerçants et artisans**

Mme AUBIER-LAUTRU Ingrid



**Les Loupiots**

La mode des enfants à petit prix

**VENTE DE PRODUITS D'OCCASION**

- Vêtements (0-36 mois)
- Chaussures
- Accessoires
- Jouets

**Horaires d'ouverture**

Lundi : 9H - 11H  
 Mercredi : 10H - 17H30  
 Jeudi : 14H - 16H

Route de Volnay 72150 LE GRAND LUCÉ  
 A côté de AUTOSUR



## Nouveaux Commerçants et artisans

Merci à la clientèle Lucéenne ainsi qu'à celle du territoire de Lucé pour sa confiance et sa fidélité pendant mes 19 années d'activité au Grand-Lucé.

Je remercie également la municipalité et Mr le maire, pour leurs soutiens, en particulier durant la période COVID.

Je passe la main à Melle Léa CHERON, qui saura vous accueillir agréablement au sein d'une nouvelle vitrine !

**Merci à tous !**

Le Jardin de Lucé, Sylvain RIOLON

## Fleuriste



## Maraîcher

*La Petite Lucette*

Où acheter les légumes ?

**Vente à la ferme:**

Mercredi de 16h à 19h  
(14 rue de la Borde, Le Grand-Lucé)

**Marché du Grand-Lucé:**

Mercredi et samedi Matin  
(Place de la République)

Me contacter

**Florian Lemerrier**  
Maraîcher

07.83.01.15.43

lapetitelucette72@gmail.com

rue de la Borde, 72150 Le Grand-Lucé  
(en face de l'EHPAD Marie-Louise Bodin)

**Bienvenue à tous !**



**HORAIRES :**  
LUNDI 14h00 à 19h00  
MARDI : FERME  
MERCREDI : 14h00 à 19h00  
JEUDI : 14h00 à 19h00  
VENDREDI : 14h00 à 19h00

## L'Atelier d'Andréa

Coutures et créations personnalisées

Facebook l'atelier d'Andrea  
Telephone : 0659504132

Maroquinerie et accessoires personnalisés

A offrir ou pour se faire plaisir ! Pièces uniques.

La cotiere 72150 Le Grand Lucé



**PASCAL GUÉRIN**  
06.12.41.96.89

MÉCANO VÉLOS



pascalguerin4985@gmail.com



Pascal Guérin  
Le Bordage 808  
route de St Vincent  
72150 Le Grand Lucé